

- Les réunions individuelles : se déroulent sur rendez-vous avec la référente famille pour identifier le projet de la famille (choix du collectif ou de l'individuel), aider la famille dans l'élaboration de son projet de séjour individuel, les questions liées au financement du séjour (dépôt d'économie, argent récolté lors des actions collectives...)



7. QUEL ENGAGEMENT ?

- La participation de tous les membres de la famille pour mener à bien ce projet.
- La présence aux réunions collectives et individuelles.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Y a-t-il la possibilité de cumuler les deux séjours ? Oui.
- La référente famille est-elle présente pendant le séjour collectif ? Oui.
- Y a-t-il la possibilité de cumuler les aides ? Oui .

8. QUELLES MODALITES ?

- Les réunions collectives : servent à définir deux choses : le séjour collectif (choix du lieu, date à définir, activités à choisir pendant le séjour, gestion liée à l'intendance pendant le séjour : choix des menus pour les repas collectifs, courses avant et pendant le séjour...) et les actions collectives qui permettent de récupérer de l'argent (vide-greniers, loto, vente de gâteaux...).



PROJETS VACANCES !

Vous souhaitez partir seul(es) ou à plusieurs
Nous vous invitons à participer
AUX PROJETS VACANCES !



Réunion collective
chaque 3ème mardi du mois de 17h à 18h
À partir du 15 septembre 2020
Sur inscription auprès de l'équipe



Centre social Les bancs publics
5 rue Jues Cazot - 30100 ALES
centresocial@laclede.fr  Centre social Les bancs publics
09 61 69 58 97 / 06 32 03 81 43

1. POUR QUI ?

Pour tous : personnes seules, familles, toutes générations confondues.

2. COMMENT ?

Pour des séjours en individuels ou en séjours collectifs.

3. QUELS FINANCEMENTS ?

Il existe 3 façons de gérer le budget vacances :

- Le dépôt d'économie mensuel au centre social.
- Les aides financières : via les VACAF et les chèques ANCV (sous conditions de revenus).
- De l'argent récolté grâce à une participation collective.



4. PARTIR OU ?

- Pour les séjours en individuels : Un lieu choisi par l'ensemble de la famille.
- Pour les séjours en collectifs : Un lieu choisi par l'ensemble du groupe.



5. QUAND ?



La date est à déterminée ensemble.

Le départ en vacances s'organise souvent un an après le début du projet.

Il peut avoir lieu à tout moment de l'année pendant les périodes scolaires pour les familles et le départ en vacances collectif.

6. DUREE ?

Soit

- minimum 3 jours et 2 nuits pour les Vacaf.



- 4 nuits minimum et 14 nuits maximum pour les chèques ANCV pour les séjours intergénérationnels.
- entre 1 et 3 nuits passées sur une période limitée (entre le 25 juillet et le 26 septembre) pour les séjours courts.